

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

Le onze mars deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Louis JANNIERE, Maire.

PRESENTS : M. COUESPEL, Mme MARIE LENOIR, Mme CHANU JASUND, M. HELIE, Mme LEFRANC, Mme LEMONNIER, Mme LOISEL, M. LEGAIGNEUR, M. HELIE, Mme TISON, M. TRICARD, M. TUDAL, Mme OTT, M. HUAULT.

Secrétaire de séance : Mme LOISEL

COMPTE RENDU

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande au conseil s'il y a des remarques de fonds sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2026 et propose de l'approuver.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) DEMANDE D'AJOUT D'UN SUJET A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'il soit ajouté à l'ordre du jour le choix de l'entreprise pour les travaux de VRD pour l'extension du village Fleuri suite à l'appel d'offre fait par le Maître d'œuvre Tecam.

3) DEMANDE DE DETR – SECURISATION RD 13 (n° 2026 – 12)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le cabinet BELLANGER a transmis en janvier 2026 un devis estimatif du coût des travaux de la sécurisation de la RD 13 et qu'une demande de subvention DETR a été déposée auprès des service de la préfecture.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	42 139, 65	30, 00

Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département	8 000, 00	5, 70
Autres financements publics Contrat Agglo Commune		
Sous-total 1 subventions publiques	50 139, 65	35, 70
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement	90 325, 85	64, 30
- Emprunt		
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	90 325, 85	64, 30
TOTAL*	140 465 ,50	100, 00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité le plan de financement présenté.

4) DEMANDES DE SUBVENTIONS VIDEO PROTECTION (n° 2026 – 13)

Dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection dans le bourg de Domjean, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à

☞ déposer et signer une demande de subvention (DETR : 30 %) auprès de la Préfecture de la Manche.

☞ déposer et signer une demande de subvention FIPD auprès du ministère de l'Intérieur.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	7 200, 00	30, 00
Etat autres subventions (FIPD)	12 000, 00	50, 00
Région		

Département		
Autres financements publics Contrat Agglo Commune		
Sous-total 1 subventions publiques	19 200, 00	80, 00
Maître d'ouvrage 20% au minimum		
- Autofinancement - Emprunt	4 800, 00	20, 00
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	4 800, 00	20, 00
TOTAL*	24 000, 00	100, 00

5) EXTENSION – RESIDENCE DU VILLAGE FLEURI – VRD (n° 2026 – 14)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il sera nécessaire de réaliser un prêt pour la 1^{ère} tranche de viabilisation de l'extension de la réalisation du village fleuri ; un second prêt sera nécessaire pour la deuxième tranche.

D'autre part, Monsieur le Maire informe que le maître d'œuvre a lancé l'appel d'offre (1 seul lot) pour les travaux de VRD, terrassement, espaces verts. et présente le résultat de l'ouverture des plis. Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise suivante :

↳ Lot 1 : Entreprise BOUTTE pour un montant de 298 853 € HT.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché concernant ces travaux.

6) RESIDENCE LES CAMELIAS ET SECURISATION RD 13 (n°2026 – 15)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de l'ouverture des plis concernant viabilisation de la résidence des Camélias :

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux dans la future résidence des Camélias :

↳ Lot 1 (terrassement – voirie – assainissement eaux pluviales et eaux usées) : Entreprise Boutte TP : 265 230, 15 € HT

↳ Lot 2 (tranchées communes – téléphone – eau potable – éclairage public) : Entreprise Bouquet TP : 54 537, 50 € HT

↳ Lot 3 (aménagements paysagers) : Entreprise Saint Martin Paysage : 26 070, 07€

Le coût total des travaux s'élève à 345 837, 72 € HT (viabilisation résidence des Camélias 220 777, 08 € HT et sécurisation RD 13 : 125 060, 64 €)

La superficie totale des terrains à vendre est de 4 777 m².

Monsieur le Maire propose de vendre les terrains au prix de 65, 00 € TTC le m². Les membres du conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché concernant ces travaux.

D'autre part, les devis suivants sont acceptés :

↳ Solutel d'un montant de 4 102, 80 TTC pour l'installation de la fibre dans la résidence

↳ Qualiconsult d'un montant de 1 092, 50 € HT pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé catégorie 2.

7) TAUX D'IMPOSITION 2026 (n° 2026 - 16)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les impôts et vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

☞ Taxe foncière bâtie – 34,17

☞ Taxe foncière non bâtie – 27,13

☞ Taxe d'habitation – 9,93.

8) BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE (n° 2026 – 17)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 993 521, 31 € pour la section de fonctionnement et à 1 097 640, 78 € pour la section d'investissement.

9) COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – COMMUNE (n° 2026 – 18)

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Monsieur COUESPEL, délibérant sur le compte administratif de l'année 2025, dressé par Monsieur Louis JANNIERE, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif et approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.

10) COMPTE DE GESTION 2025 – COMMUNE (n° 2026 – 19)

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Monsieur COUESPEL, délibérant sur le compte de gestion de l'année 2025, dressé par Mme Gwénaëlle DUPONCHEL, inspecteur principal des finances publiques ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion et approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen.

11) SUBVENTIONS (n° 2026-20)

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Cantine scolaire	3 000 €
CATM Indochine de Domjean	200 €
Office départemental du tourisme	31 €
Collège de Tessay-Bocage	200 €
Association des donneurs de sang de Tessay-Bocage	150 €

Association des chasseurs de Domjean	200 €
Pêche et pisciculture de Tessy-Bocage	50 €
OCCE coopérative	200 €
Association autonome des aveugles de la Manche	80 €
Fond départemental des jeunes en difficulté	238,51 €
Fond de solidarité pour le logement	622,20 €
Secours catholique	100 €
Banque alimentaire	200 €
Téléthon	100 €
35° Santa Fe Division	50 €
Association Domjeannaise d'animations culturelles	500 €
Domj'en Scène	150 €
Les Choupinets	250 €
Club de l'amitié des retraités	200 €
La Boule Domjeannaise	200 €
Gymnastique Volontaire	200 €
ADMR	50 €
TOTAL	6 970, 71

12) RECRUTEMENT DE MADAME ALEXANDRA CHARLES (n° 2026-21)

Suite à la démission de Madame Corinne EURY, ATSEM, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Alexandra CHARLES a été recrutée à compter du 02 mars 2026 au 03 juillet 2026 pour une durée hebdomadaire de 30 h 00 soit 28 h 27 minutes annualisées.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de régler ces heures sur la base de l'échelon 1 du grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, indice brut 368, indice majoré 367, assortie du supplément familial de traitement.

Il est convenu dans ces heures que Madame CHARLES travaillera également à la cantine et à la garderie.

13) RADIATIONS COS NORMAND (n° 2026 – 22)

Il est décidé à l'unanimité de radier Monsieur Pascal LEMAZURIER (départ en retraite) et Madame Corinne EURY (démission).

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation de la commune au COS Normand est de 1% de la masse salariale.

14) FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE (n° 2026 – 23)

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'avis du centre de gestion de la Manche pour la fermeture du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe occupé par Monsieur Pascal LEMAZURIER.

Suite à la réception de cet avis, il conviendra que le conseil municipal délibère.

15) INDEMNISATION CONGES PAYES MONSIEUR PASCAL LEMAZURIER (n° 2026 – 24)

Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de payer à Monsieur Pascal LEMAZURIER 5 jours de congés payés soit la somme de 415, 00 €.

16) TRIBUNAL -AFFAIRE JOSETTE LEVILLAIN (n° 2026 – 25)

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que Madame Josette LEVILLAIN, locataire au 12 résidence du Village Fleuri, a des loyers impayés et a déposé un dossier de surendettement qu'il a contesté du fait qu'elle n'a pas fait preuve de bonne foi pour régulariser sa situation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désignent Madame Isabelle LOISEL et Monsieur Didier COUESPEL, pour représenter la commune de Domjean lors de l'audience du 27 mars 2026 à 9 h 30 qui se tiendra au tribunal de Coutances (50).

17) DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE (n° 2026 – 26)

Les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, les demandes de permis de construire suivantes :

- ☞ Monsieur Jean-Luc MAINCENT pour la création d'un carport,
- ☞ Monsieur Alexis CHASLES et Madame Cathie ARRIVE pour la rénovation d'une maison d'habitation et la rénovation d'un appenti.

18) STATIONS CHEMIN DE CROIX (n° 2026 – 27)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que la commune de Domjean avait prêté à Monsieur Bruno DUFOUR COPPOLANI 4 stations du chemin de croix dans le cadre d'une exposition à Saint Lô et s'était engagé à les restaurer à sa charge si elles étaient abîmées

Monsieur Bruno DUFOUR COPPOLANI a récemment informé Monsieur le Maire que la peinture de ces stations est abîmée en profondeur du fait de l'humidité et que les vitrages de protection, au lieu de protéger les peintures, ont dû accélérer le processus de détérioration en empêchant l'air de circuler.

Il y aurait également un manque de lumière.

Le Conseil Municipal décide de prendre rendez-vous avec Monsieur Bruno DUFOUR COPPOLANI afin de résoudre ce problème d'humidité.

19) CIMETIERE PRES DE L'EGLISE (n° 2026 – 28)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Monsieur Jean-Baptiste DE BOUTTEMONT souhaite exhumer son ancêtre, enterré au cimetière de Torigni sur Vire qui a été maire de Domjean de 1820 à 1830 et de le faire réintégrer avec son épouse dans le cimetière de Domjean.

Une salle pourra être mise à la disposition de la famille qui se retrouvera.

20) QUESTIONS DIVERSES (n° 2026 – 29)

Madame Martine LEMONNIER demande s'il est possible de poser des panneaux voies sans issue sur certaines voies communales. Le conseil étudiera cette demande.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur investissement pendant ces 6 années ainsi que les adjoints pour le travail réalisé.

Monsieur le Maire transmet au conseil municipal les remerciements de l'équipe enseignante pour tous les travaux réalisés à l'école depuis 2014.

Fin de séance à 23 h 00

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire

Les conseillers municipaux

NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
JANNIERE Louis	Maire	
COUESPEL Didier	1 ^{er} Adjoint	
MARIE LENOIR Annie	2 ^{ème} Adjoint	
HELIE Philippe	3 ^{ème} Adjoint	
CHANU-JASUND Françoise	4 ^{ème} Adjoint	
LEFRANC Jacqueline	Conseillère municipale	
LEMONNIER Martine	Conseillère municipale	
LEGAIGNEUR Denis	Conseiller municipal	
LOISEL Isabelle	Conseillère municipale	
LEPAGE Patrice	Conseiller municipal	

TRICARD Alain	Conseiller municipal	
TISON Isabelle	Conseillère municipale	
TUDAL Frédéric	Conseiller municipal	
OTT Sidonie	Conseillère municipale	
HUAULT Martin	Conseiller municipal	